

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 28 août 2019 à 19:30 heures.

**PRÉSENCES :** Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), M. Simon Bolduc (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Pierrette Pelletier (St-Jean-de-la-Lande), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Hal Hal), M. Alain Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Yves Lebel (Dégelis).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin et M. Maxime Groleau (RIDT).

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Yves Lebel.

M. Simon Bolduc demande d'ajouter le point « Horaire d'ouverture écocentre Pohénégamook » au varia.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Fernand Albert, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-1388**

### 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 19 juin 2019.

M. Yves Lebel demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par M. André St-Pierre, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 19 juin 2019 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-1389**

### 3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Claude H. Pelletier, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

#### COMPTES PAYÉS AU 28 AOÛT 2019

Toromont Cat(Québec)	1 173.80 \$
Transport Baseley	3 282.54 \$
Transport Guy Levasseur Inc	1 885.60 \$
WSP Canada Inc	13 403.68 \$
9110-9991 Québec Inc	2 149.57 \$
AGAT Laboratoires	527.97 \$
Albert Fernand	31.01 \$
Automation D'Amours	1 387.37 \$
Avantis Coopérative	153.76 \$
Bolduc Simon	64.00 \$
Bonenfant Jean-Jacques	22.00 \$
COOL Distribution Inc	81.13 \$
Dicom Express	111.77 \$
Dubé Alain	23.00 \$
Dubé Michel	64.01 \$
Dubé Richard F.	43.01 \$
Émond Denis	57.15 \$
Excavation Émilien Ouellet inc	735.84 \$
Garage Michel Morin	105.78 \$
Garage Pascal Ouellet Inc	44.27 \$
Gestion U.S.D. inc	44 197.81 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	1 874.09 \$
Harnois Énergies	3 371.82 \$
Horizon CFVD	213.85 \$
Jacques Ouellet	22.50 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	54.04 \$
La Capitale assurance	3 702.14 \$
Laurentide Re/Sources Inc	3 665.26 \$
Malenfant Alain	49.01 \$
Marquis Corinne	28.80 \$
Ministre des Finances	77 753.05 \$
MonBuro.ca	515.41 \$
MRC de Témiscouata	50.86 \$
Municipalité de Dégelis	1 712.80 \$
Northwest Tires Inc	446.10 \$

Nortrax Québec Inc	124.59 \$
Nova Envirocom	3 117.66 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.01 \$
Pièces Témis Inc	110.38 \$
Potvin Jacinthe	3.70 \$
RCGT	977.29 \$
St-Pierre André	71.09 \$
Transport Baseley	3 043.97 \$
Univesta	640.00 \$
Valcourt Maxime	26.01 \$
Bell Canada(ligne 1-800)	59.39 \$
Robichaud Émile	52.48 \$
Valcourt Maxime	54.16 \$
Municipalité de Saint-Michel-de Squatec	25 000.00 \$
Les Conteneurs Verts	22 956.71 \$
Société V.I.A.	13 254.64 \$
Société Mutuelle de Prévention	1 224.93 \$
Bell Canada	1 713.59 \$
DAS Fédéral	6 350.42 \$
DAS Provincial	15 873.33 \$
Hydro-Québec	11 867.31 \$
SSAD	228 256.37 \$
BNC	125 000.00 \$
<b>Total payés</b>	<b>622 837.83 \$</b>

COMPTES À PAYER AU 28 AOÛT 2019

9110-9991 Québec Inc	914.05 \$
Agat Laboratoires	610.87 \$
Avantis Coopérative	1 806.69 \$
Banque Nationale du Canada	864.00 \$
Bell Canada(1-800)	88.82 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	2 920.60 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	779.24 \$
Clément St-Pierre	22.00 \$
CSFL	388.04 \$
Dicom Express	215.08 \$
Distribution Rioux Inc(Dégelis)	47.13 \$
Dubé Dion Avocats	1 000.28 \$
Dubé Gilles	50.00 \$
Éco-L'Eau	376.66 \$
Équipement de Protection du Témis	16.10 \$
Esri Canada	1 172.75 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	2 082.89 \$
Financière Banque Nationale	2 207.60 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	686.98 \$
Groleau Maxime	311.15 \$
Harnois Énergies	5 499.14 \$
Jacques Ouellet	22.50 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup	82.78 \$
La Capitale assurance	3 702.14 \$
Laurentide Re/Sources Inc	1 720.19 \$
Les Conteneurs Verts Inc	61 672.06 \$
Master Card	1 036.57 \$
MonBuro.ca	505.51 \$
Municipalité de Dégelis	1 865.97 \$
Nova Envirocom	766.74 \$
Pages Jaunes	84.00 \$
Pétroles JMB	1 229.01 \$
Pièces Témis Inc	91.58 \$
Place du Travailleur enr.	354.12 \$
Potvin Jacinthe	3.35 \$
Ross Jilliane	243.00 \$
Ruest-Gagné Thomas	49.50 \$
Services sanitaires A. Deschesnes Inc	118 078.81 \$
Simetech Environnement Inc	173 415.65 \$
Société V.I.A. Inc	14 106.26 \$
Transport Baseley	3 092.83 \$
Transport Guy Levasseur	1 885.60 \$
Valcourt Maxime	12.00 \$
WSP Canada Inc	5 758.87 \$
Xylem	4 379.40 \$
<b>Total à payer</b>	<b>416 218.51 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1390

4) **ADMINISTRATION**

a) **Suivi – Avis légal sur les bruits reliés aux opérations de collecte**

Suite à certaines réclamations faites à la RIDT concernant le bruit que les camions faisaient lors de la collecte et les heures de début des opérations, la RIDT a demandé un avis légal pour interpréter les règlements municipaux en vigueur concernant les travaux bruyants.

Maitre Aline Dion, avocate chez Dubé Dion avocats, a produit un document pour la RIDT qui retrace une certaine jurisprudence en lien avec les activités de régie intermunicipale et leurs assimilations à des activités municipales.

Sa conclusion est que les activités de la RIDT et de celle de ses sous-traitants sont assimilables à celles que des employés municipaux effectueraient. Ainsi, elles bénéficient des mêmes exemptions que pour des employés municipaux et l'article sur les travaux bruyants des règlements municipaux ne s'appliquent donc pas aux activités de la RIDT.

b) **Adoption du règlement R-011 « Création d'un fonds de roulement »**

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la dernière séance régulière du conseil d'administration de la RIDT.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Simon Bolduc, et résolu d'adopter à l'unanimité le règlement R-011 « Création d'un fonds de roulement » et décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT R-011 – Création d'un fonds de roulement

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) ne possède pas de fonds de roulement

ATTENDU que la RIDT désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 468-45-7 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 614.7 du Code municipal du Québec

ATTENDU que la RIDT peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 760 000 \$

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance

Le conseil d'administration décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$.

ARTICLE 3. À cette fin, le conseil d'administration n'effectuera pas d'emprunt pour le fonds de roulement mais est autorisé à utiliser les montants requis à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté de la RIDT. Le remboursement sera effectué sur une période n'excédant pas 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, auprès de chaque municipalité membre, une quote-part répartie selon les conditions prévues au décret ministériel constituant la RIDT.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1391**

c) **Modification de la tarification à l'entente – Société VIA**

Comme il en a été discuté à plusieurs reprises dans les dernières rencontres, les activités des différents centres de tri de matières recyclables de la province sont difficiles.

Pour certains, ils n'arrivent pas à trouver d'acheteurs pour les matières triées, ce n'est toutefois pas le cas pour la Société VIA notre centre de tri, et pour tous la baisse des prix du marché entraîne des pertes importantes et menacent la fermeture des usines.

Suite à l'approbation du MAMH et de son ministre, la RIDT a signé une entente avec Société VIA pour le tri et la mise en marché des matières recyclables de décembre 2018 à novembre 2023. Le prix initial était de 43 \$ la tonne mais avait été monté à 60 \$ la tonne par la suite du fait du début de la crise des marchés.

Tous les coûts reliés aux activités de tri et de mise en marché des matières recyclables sont admissibles aux compensations versées par Recyc-Québec. Le taux de compensation, si les performances de la RIDT se maintiennent, est d'environ 95 %.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Gilles Pelletier, que la RIDT accepte de verser un montant supplémentaire de 35 \$/tonne à la Société VIA pour le tri et la mise en marché des matières recyclables. Ce montant servira d'aide financière du fait de la dynamique des marchés et son versement sera rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Ce soutien financier supplémentaire sera valide pour une durée d'un an et prendra fin au 31 mars 2020. La RIDT pourra alors, selon les informations et la situation qui prévaudra à ce moment, décider de poursuivre le versement de ce montant supplémentaire ou non, le montant de 35 \$/tonne étant un maximum.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1392**

**d) Suivi – Centre de transfert de matières recyclables**

Le projet de construction d'un bâtiment pour permettre le pré-tri de matières recyclables et leur transfert avance bien. L'objectif est qu'il soit en fonction pour le 2 décembre 2019, date de début du nouveau contrat de collecte avec Exploitation JAFFA.

Le fonctionnement général serait le suivant :

- La RIDT construira le bâtiment et gèrera le pré-tri des matériaux. Le tout devra être fait en respectant les règles en vigueur, notamment celles du MELCC.
- Société VIA assistera la RIDT, grâce à ses employés sur place, pour effectuer le pré-tri des déchets et du carton. Elle sera alors responsable de la disposition de ces matériaux triés.
- Exploitation JAFFA, comme prévu au contrat avec la RIDT, utilisera le bâtiment pour le transfert des matières recyclables et s'occupera de tous les aspects en lien avec leur transport vers le centre de tri de la Société VIA à RDL.

La conception du bâtiment est faite par les ingénieurs afin de pouvoir le convertir, au besoin, en centre de transfert seulement. Donc, si les conditions de tri ou de marché pour les matières recyclables venaient à changer de manière importante la RIDT devra faire une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour l'utiliser comme centre de transfert de matières recyclables.

Le coût total estimé (taxes nettes) serait aux alentours de 369 550 \$, à réviser selon les prix réels à recevoir. La RIDT financerait ce projet par son fond de roulement et amortirait l'ensemble de ces dépenses sur une période de 10 ans soit environ 37 000 \$ par année.

Le bâtiment et tout ce qui s'y rapporte serviront exclusivement pour la gestion des matières recyclables. Tel que confirmé par Recyc-Québec, la dépense d'amortissement sera admissible au régime de compensation des coûts. De plus, la RIDT pourrait déclarer certains autres coûts associés au bâtiment et ses opérations comme la main d'œuvre pour le tri, l'électricité, le déneigement, ...

D'un autre côté, afin de permettre à Exploitation JAFFA d'utiliser la balance à camion de la RIDT sur le site, de pourvoir au déneigement des voies d'accès et à l'utilisation de l'électricité et des sanitaires dans le bâtiment, la RIDT signerait une entente avec Exploitation JAFFA.

**Achat d'un bâtiment**

La RIDT a reçu 3 soumissions pour la fabrication et l'installation de bâtiment (hors préparation de terrain, fondation et autre aménagement intérieur). Les bâtiments demandés mesurent 50' de large par 84' de long et possède une hauteur libre de plus ou moins 25' au centre plus la hauteur de la fondation (8').

- Dôme : Bâtiment Mégadôme/Harnois 85 870 \$ plus taxes, installation incluse
- Dôme : Permodôme 100 967 \$ plus taxes, installation incluse
- Acier : Olympia Steel Buildings 87 311 \$ plus taxes, plus environ 50 000 \$ d'installation

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Richard F. Dubé, que la RIDT accepte la proposition de Mégadôme par Harnois pour la fourniture et l'installation d'un dôme de 50'x84'. M. Maxime Groleau est autorisé à signer tous les documents requis.

L'achat de cet équipement sera effectué à partir du fond de roulement de la RIDT et son remboursement sera étalé sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1393**

M. Maxime Groleau dépose le projet d'entente avec Exploitation JAFFA pour le projet mentionné précédemment.

**Entente avec Exploitation JAFFA**

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Fernand Albert, que la RIDT accepte l'entente relative à la mise à disposition d'un bâtiment avec l'entreprise Exploitation JAFFA. M. Yves Lebel et M. Maxime Groleau sont autorisés à signer l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1394**

Dès que les ingénieurs auront réalisé les plans de fondations pour le dôme choisi, la RIDT demandera des soumissions à des entreprises pour la réalisation des travaux de fondations et de béton.

**e) Placement de réserves pour le LET**

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Jean-Pierre Ouellet, que la RIDT effectue un placement d'un montant de 58 959 \$ pour les réserves du lieu d'enfouissement technique

pour l'année 2019. Tel que recommandé par le courtier au dossier, la RIDT utilisera des billets à capital protégé de Desjardins pour ce montant ainsi que pour le montant en encaisse dans son compte SFL, soit 20 889 \$ supplémentaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1395**

**f) Programme ICI On Recycle +**

Auparavant, la RIDT effectuait toutes les démarches pour que son bureau administratif, les 19 bureaux municipaux et la MRC de Témiscouata soient certifiés par le programme de Recyc-Québec. Chaque site devait mettre en place des mesures pour recevoir la certification et la RIDT assumait l'ensemble des frais reliés à ces démarches.

Voici la liste des certifications et leur échéance.

Niveau 3

- Bureau administratif RIDT 28 décembre 2018

Niveau 2

- Bureau municipal d'Aclair 11 avril 2020
- Bureau municipal de Biencourt 11 avril 2020
- Bureau municipal de Dégelis 21 juillet 2019
- Bureau municipal de Lac-des-Aigles 11 avril 2020
- Bureau municipal de Lejeune 17 janvier 2020
- Bureau municipal de Packington 14 décembre 2019
- Bureau municipal de Pohénégamook 11 avril 2020
- Bureau municipal de Rivière-Bleue 11 avril 2020
- Bureau municipal de Saint-Athanase 9 novembre 2019
- Bureau municipal de St-Elzéar-de-Témiscouata 11 avril 2020
- Bureau municipal de St-Eusèbe 11 avril 2020
- Bureau municipal de Saint-Honoré-de-Témiscouata 11 avril 2020
- Bureau municipal de Saint-Jean-de-la-Lande 11 avril 2020
- Bureau municipal de Saint-Juste-du-Lac 11 avril 2020
- Bureau municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! 28 décembre 2019
- Bureau municipal de Saint-Marc-du-Lac-Long 11 avril 2020
- Bureau municipal de Saint-Michel de Squatec 11 avril 2020
- Bureau municipal de Saint-Pierre-Lamy 12 novembre 2019
- Bureau municipal de Témiscouata-sur-le-Lac
- Bureau de la MRC de Témiscouata

Au niveau des coûts, chaque certification coûtait 85 \$ pour 3 ans. Maintenant, le coût est plutôt de 450 \$ chacune pour 3 ans.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par Mme Pierrette Pelletier, que la RIDT continue de supporter techniquement les différents organismes qui souhaiteraient procéder à la certification ICI On Recycle de Recyc-Québec. Cependant, la RIDT ne financera plus les certifications, les organismes intéressés devront en assumer les frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1396**

**g) Ouverture de poste – Chargé de communication et de sensibilisation**

La RIDT n'a pas eu de retour final pour la demande de subvention pour la mise en place du compostage. Ce poste étant étroitement lié à ce dossier, la discussion est reportée à une réunion ultérieure.

**h) Suivi – Vidange des installations septiques**

Le calendrier prévu par Simetech pour la réalisation des travaux sur les différentes municipalités est bien suivi dans l'ensemble.

En moyenne, le taux de vidange lors de la première visite est de 90 % auquel il faut ajouter un 5 % supplémentaire réalisé lors de la seconde tournée. Il reste donc un 5 % des travaux qui ne peuvent être faits, car les adresses ne sont pas identifiées, les installations non trouvées ou bien les propriétaires ne veulent pas de vidange.

Il y a beaucoup de résidences sans numéro civique clairement affiché au chemin et les opérateurs reportent alors la vidange en seconde tournée, sous réserve que les propriétaires affichent correctement ce numéro. Le tout afin d'éviter de faire des travaux au mauvais endroit.

**5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES**

**a) Début des inscriptions – Collecte des encombrants automne 2019**

Les inscriptions à la collecte des encombrants pour l'automne 2019 sont possibles depuis le 26 août par le site web de la RIDT ou par téléphone.

Un avis sera envoyé dans toutes les boîtes aux lettres et un rappel aux municipalités pour leur bulletin municipal sera aussi effectué.

L'inscription est possible jusqu'au 29 septembre 2019 pour bénéficier d'une collecte.

**b) Suivi – Achat de contenants – Table pour la récupération hors foyer**

La RIDT a reçu la confirmation que l'attribution de la subvention par Éco Entreprise Québec dans le cadre du programme d'aide financière pour la récupération hors foyer.

Le montant maximal de l'aide sera de 28 189 \$ pour les 38 équipements choisis dans 6 municipalités.

La RIDT a procédé aux différentes commandes et la reddition de compte devra être complétée d'ici au 31 décembre 2019.

**6) ÉCOCENTRES**

**a) Écocentre Squatec – Suivi bail emphytéotique**

Le bail a été signé chez le notaire la semaine dernière et la RIDT devrait en recevoir une copie prochainement. Le montant prévu a été versé à la municipalité de Squatec et pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

La RIDT peut maintenant procéder aux différents travaux de mise à niveaux des équipements comme si elle était propriétaire des lieux. Le bail est d'une durée de 30 ans et il faut donc planifier en conséquence de cette durée de vie prévue pour ce service.

**b) Écocentre Squatec – Achat de 2 conteneurs maritimes et démolition remise**

La cabane, qui sert pour l'entreposage des biens usagés réutilisables et des surplus de matériaux qui doivent être valorisés est en très mauvaise condition et nécessiterait d'importants travaux.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par Mme Vicky Ouellet, que la RIDT procède à l'achat de deux conteneurs maritimes de 40' de long auprès de M. Jacques Paradis de Témiscouata-sur-le-Lac. Le coût, incluant la livraison est de 3500 \$ par conteneur avant taxes. Le coût sera financé à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté de la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1397**

**c) Écocentre Squatec – Remise à niveau des garde-corps**

Après divers accrochages et avec l'usure des années, les garde-corps actuels sont très endommagés ou bien inexistantes. Il faut procéder rapidement pour éviter tout accident lors d'un déchargement de matériaux.

La RIDT a demandé à Soudure Lebel de lui fournir un prix pour en installer de nouveaux sur 3 sections (20', 18' et 21' de longueur). Une fois sur place, les installateurs effectueront la réparation des autres poteaux endommagés à partir des anciens qui auront été retirés.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. André St-Pierre, que la RIDT mandate Les Soudures Lebel pour la fabrication et l'installation de nouveaux garde-corps à l'écocentre de Squatec. Le coût est de 7 500 \$ plus taxes et sera financé à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté de la RIDT

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1398**

**d) Écocentre Squatec – Rénovation/remplacement du bâtiment d'accueil**

Le bâtiment d'accueil de l'écocentre actuellement utilisé est celui qui était déjà sur place lors de la construction de l'écocentre et date du temps du MTQ. Depuis ce temps, et probablement longtemps avant, aucune réparation n'a été faite sur celui-ci.

Depuis plusieurs hivers, le toit plat coule et l'humidité s'est répandue dans l'isolation toit et des murs. Les 2 portes ne sont plus vraiment étanches et les patios d'accès/marches sont pourris. Les fenêtres sont aussi bonnes à changer.

La RIDT a demandé à Batitech de lui fournir une soumission pour enlever le bâtiment actuel et en « remettre » en place un autre neuf dans une formule clef en main.

La dimension totale du bâtiment doit rester la même du fait de la fondation et du système d'alimentation en eau et sortie des eaux usées soit environ 41' de long par 12' de large. Par contre, la RIDT a demandé à avoir 2 sections : une chauffée pour un bureau et une salle de bain (et une autre, collée à la précédente, sans chauffage ni finition intérieure. Le prix inclut aussi de refaire à neuf les 2 galeries d'accès et la section extérieure couverte de 8'x5' qui permet de descendre au sous-sol.

La proposition de Batitech est déposée aux membres pour discussion.

Étant donné le coût élevé du projet soumissionné, les membres demandent à M. Maxime Groleau d'effectuer d'autres démarches avec des entrepreneurs pour évaluer toutes les possibilités afin de remettre en état le bâtiment ou de mettre en place un nouveau bureau à l'écocentre de Squatec.

**7) LIEU D'ENFOUISSEMENT**

**a) Remise en état de l'articulation du loader John Deere 544H**

L'articulation (« pinage central ») du loader 544H de la RIDT qui est utilisé pour l'écocentre de Dégelis et le lieu d'enfouissement n'est plus ajustée. Plus le temps avance et plus il y a du mouvement ce qui pourrait entraîner des bris plus importants sur l'articulation.

La RIDT a demandé à Nortrax Québec de lui fournir une soumission après avoir fait une évaluation des travaux requis mais il manque certaines informations comme le coût d'usinage et autres.

M. Maxime Groleau effectuera des demandes de prix auprès de plusieurs fournisseurs pour l'ensemble des travaux et les informations seront déposées lors d'un prochain conseil d'administration.

**b) Ajout de conduite d'accès pour nettoyage des drains de fond de cellule n°1**

Lors de la construction de la première cellule étanche du LET en 2008, un accès de nettoyage pour une des conduites de drainage n'avait pas été prévu. Dans les prochains mois, la RIDT va devoir aller déposer des déchets à cet endroit et il faudrait procéder aux travaux pour installer un accès avant cette période (environ 20 mètres à ajouter sur 2 sections parallèles). En effet, le MELCC autorise la RIDT à procéder à ces travaux sans autorisation spécifique du moment qu'il n'y ait pas de déchets enfouis à cet endroit.

L'entreprise Claveau a été approchée pour réaliser ces travaux, du fait de leur connaissance dans la construction de site d'enfouissement de ce type. La firme WSP a dessiné les croquis pour ces raccords et fournira à l'entrepreneur retenu les versions définitives qui seront aussi transmises au MELCC pour information. Si Claveau ne peut effectuer les travaux par manque de temps, d'autres entreprises compétentes dans ce type de travaux seront contactées.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par Mme Vicky Ouellet, que la RIDT mandate rapidement une entreprise afin de procéder aux travaux sur les conduites du lieu d'enfouissement. Les travaux seront réalisés selon les taux horaires fournis par l'entreprise retenue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1399**

**c) Suivi - Étude sur les odeurs potentielles du LET**

Les prélèvements d'odeurs ont été réalisés les 13 et 14 août dernier au lieu d'enfouissement technique de la RIDT et sur certains autres endroits qui avaient été ciblés par la firme WSP en lien avec les réclamations du voisinage.

La RIDT avait invité tous les voisins qui le souhaitent à venir rencontrer le responsable de l'étude pendant les prélèvements et ainsi à lui poser les questions qu'ils avaient sur son mandat. M. Yves Lebel et M. Maxime Groleau étaient présents à ce moment-là pour la RIDT et 5 personnes du voisinage se sont présentées.

Les résultats de l'étude sont attendus vers la fin septembre 2019 et seront déposés aux membres lors d'une séance du conseil d'administration.

**8) VARIA**

**a) Suivi - Entente de travail RIDT**

M. Jean-Guy Roussel faisait partie du comité qui doit travailler sur la prochaine entente de travail de la RIDT. Celui-ci a démissionné de son poste de conseil municipal de Biencourt et n'est donc plus membre du conseil d'administration de la RIDT.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Jean-Pierre Ouellet que M. Richard F. Dubé fasse partie du comité avec M. Gilles Pelletier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1400**

**b) Horaires d'ouverture - Écocentre secteur Pohénégamook**

Suite à une demande qu'il a reçue, M. Simon Bolduc souhaite que la RIDT évalue la possibilité d'augmenter les heures d'ouverture de l'écocentre de Pohénégamook.

M. Maxime Groleau déposera, lors d'une prochaine rencontre, les informations en lien avec les opérations des écocentres pour que le conseil d'administration puisse évaluer les tenants et aboutissants de cette demande.

**9) PROCHAINE RENCONTRE**

- Mercredi 18 septembre 2019
- Mercredi 16 octobre 2019
- Mercredi 20 novembre 2019
- Mercredi 18 décembre 2019

**10) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1401**